

ARRÊTÉ DAJI/2022/DS/N°026
Portant délégation de signature du Président
d'Aix-Marseille Université

à

Monsieur Olivier GUES
Directeur
Direction de l'Institut de Recherche pour
l'Enseignement des Mathématiques (IREM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n° 2020/01/06-01 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Éric BERTON à la Présidence de l'Université,
Vu l'arrêté n° DAJI/2021/Nomination/N°40, en date du 1^{er} mars 2022, portant nomination de Monsieur Olivier GUES aux fonctions de Directeur de l'IREM, à compter du 12 avril 2021,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Olivier GUES, Directeur de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant l'IREM, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Olivier GUES, Directeur de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM) reçoit délégation de signature pour signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'UB 962 de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'IREM.

Chapitre II
Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes suivants :

- vérification et constatation de la réalité du service fait
- organisation du service des vacances.

Chapitre III En cas d'absence et d'empêchement

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier GUES, Directeur de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM), Madame Stéphanie BIRBA, Responsable administrative**, reçoit délégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} mars 2022. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° 2020/signature/N°026 en date du 6 janvier 2020.

Article 7

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IREM, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 8

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2022

Vu et pris connaissance
Le délégataire

Le délégant


Université d'Aix-Marseille
IREM
Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
163, Avenue de Luminy - Case 901
13288 Marseille CEDEX 9

Monsieur Olivier GUES,
Directeur de l'Institut de Recherche
pour l'Enseignement des Mathématiques
(IREM)


Éric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Madame Stéphanie BIRBA
Responsable administrative

